

Centre Psycho-Médico-Social



PROJET DE CENTRE

2020-2025

N° d'entreprise : 0207.725.104

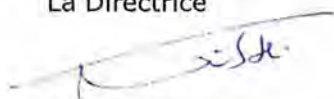
Centre PMS II de Huy
48 rue Saint-Pierre 4500 Huy
Tél.: 04 279 20 87

PROJET DE CENTRE 2020-2025

CENTRE PMS II PROVINCIAL DE HUY

rue Saint-Pierre, 48
4500 HUY
☎ 04 279 20 87

Pour le Centre PMS
La Directrice



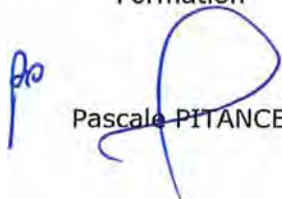
Isabelle NISSE

La Directrice Coordinatrice



Joëlle MARNETTE

La Directrice générale adjointe
Formation



Pascale PITANCE

Pour le pouvoir organisateur
Le Directeur général
Enseignement et Formation



Salvatore ANZALONE

Table des matières

| | |
|---|----|
| 1) Contextualisation | 1 |
| 2) Dénomination et adresse du Centre | 1 |
| 3) Etablissements scolaires desservis et niveaux d'intervention | 2 |
| 4) Valeurs qui sous-tendent fondamentalement les actions du Centre | 3 |
| 5) Caractéristiques sociales, économiques et culturelles du ressort | 4 |
| 6) Nombre d'agents et leurs fonctions | 4 |
| 7) Objectifs (axes du décret programme spécifique du PO) | 4 |
| 1. Offre de services : | 7 |
| 2. Réponses aux demandes des consultants : | 10 |
| 3. Actions de prévention : | 13 |
| 4. Repérage des difficultés : | 18 |
| 5. Diagnostic et guidance : | 26 |
| 6. L'orientation scolaire et professionnelle : | 28 |
| 7. Le soutien à la parentalité : | 29 |
| 8. L'éducation à la santé : | 31 |

I) Contextualisation :

Dans le cadre actuel de la réforme des CPMS et du futur décret relatif à la structure et au recentrage des missions, le présent projet de centre est une actualisation du projet 2016/2020. Celui-ci sera revu en fonction des nouveaux prescrits légaux.

Antoine Sonia – A.L.

Dalla Longa Françoise – C.P.P.

Gérard Ludivine – A.S.

Godin Anandi – A.S.

Hombleu Pauline – C.P.P.

Libert Morgane – C.P.P.

Ohn Véronique – A.P.M.

Pocognoli Adrien – A.S.

Verschoore Georgette - EA.S.

Huy, le 2 Juillet 2020

La directrice : Mme Isabelle NISSE

II) Dénomination et adresse du centre

Centre psycho-médico-social II provincial de Huy

Rue St Pierre, 48 à 4500 Huy

Tél.: 04 / 279 20 87

III) Etablissements scolaires desservis et niveau d'intervention

| NOM DE L'ECOLE | E /I | ADRESSE | N° | CP | LOCALITE | M | P | S |
|--|---------|--------------------------|----|------|-----------|---|---|---|
| ECOLE COMMUNALE | E | Rue de l'Hôtel de Ville | 1 | 4160 | Anthisnes | M | P | |
| ECOLE COMMUNALE | I | Rue du Village | 61 | 4161 | Anthisnes | M | P | |
| ECOLE COMMUNALE | I | Basse Voie | 4 | 4163 | Anthisnes | M | P | |
| ECOLE COMMUNALE FONDAMENTALE | E | Rue Gilles Del Cour | 10 | 4180 | Hamoir | M | P | |
| ECOLE COMMUNALE FONDAMENTALE | I | Rue Joseph Wauters | 2 | 4180 | Hamoir | M | P | |
| ECOLE COMMUNALE FONDAMENTALE | I | Rue des Ecoles | 9 | 4180 | Hamoir | M | P | |
| ECOLE COMMUNALE FONDAMENTALE | I | Rue des Grands Champs | 11 | 4181 | Hamoir | M | P | |
| Ensemble scolaire FERRIERES 1 | E | Rue de Lognoul | 8A | 4190 | Ferrières | M | P | |
| Ensemble scolaire FERRIERES 1 | I | Route de Hamoir | 36 | 4190 | Ferrières | M | P | |
| Ensemble scolaire FERRIERES 1 | I | Rue du Vieux Tilleul | 7 | 4190 | Ferrières | M | P | |
| Ensemble scolaire FERRIERES 2 | E | Bruyère Fagnette | 8 | 4190 | Ferrières | M | P | |
| ECOLE COMMUNALE FONDAMENTALE | E | Rue des Prés | 1 | 4480 | Engis | M | P | |
| ECOLE COMMUNALE FONDAMENTALE | I | Rue Joseph Wauters | 45 | 4480 | Engis | M | P | |
| ECOLE PRIMAIRE COMMUNALE | E | Rue du Pont | 8 | 4480 | Engis | M | P | |
| ECOLE PRIMAIRE COMMUNALE | I | Aux Houx | 1 | 4480 | Engis | M | P | |
| ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE AMAY 1 | E | Rue des Ecoles | 5 | 4540 | Amay | M | P | |
| ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE AMAY 1 | I | Allée du Rivage | 12 | 4540 | Amay | M | P | |

| NOM DE L'ECOLE | E / I | ADRESSE | N° | CP | LOCALITE | M | P | S |
|--|-------|--------------------------|----|------|---------------------|---|---|---|
| ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE AMAY 2 | E | Rue de l'Hôpital | 1 | 4540 | Amay | | P | |
| ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE AMAY 2 | I | Chaussée Freddy Terwagne | 26 | 4540 | Amay | M | P | |
| ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE AMAY 2 | I | Rue aux Chevaux | 6 | 4540 | Amay | M | P | |
| ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE AMAY 3 | E | Rue du Tambour | 27 | 4540 | Amay | M | P | |
| ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE AMAY 3 | I | Grand'Route | 50 | 4540 | Amay | M | P | |
| ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE AMAY 3 | I | Rue du Préa | 3 | 4540 | Amay | M | | |
| ECOLE COMMUNALE FONDAMENTALE | E | Rue Joseph Pierco | 2 | 4550 | Nandrin | M | P | |
| ECOLE COMMUNALE FONDAMENTALE | I | Rue d'Engihoul | 11 | 4550 | Nandrin | M | P | |
| ECOLE COMMUNALE DU GRAND CLAVIER | E | Borsu | 4 | 4560 | Clavier | M | P | |
| ECOLE COMMUNALE DU GRAND CLAVIER | I | Rue Darimont | 4 | 4560 | Clavier | M | P | |
| ECOLE COMMUNALE DU GRAND CLAVIER | I | Rue des Ecoles | 2 | 4560 | Clavier | M | P | |
| ECOLE COMMUNALE DU GRAND CLAVIER | I | Rue du Marché | 20 | 4560 | Clavier | M | P | |
| ECOLE COMMUNALE DU GRAND CLAVIER | I | Grand'rue | 2 | 4560 | Clavier | M | P | |
| ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE DE MARCHIN | E | Rue Joseph Wauters | 1A | 4570 | Marchin | M | P | |
| ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE DE MARCHIN | I | Résidence Gaston Hody | 29 | 4570 | Marchin | M | P | |
| ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE DE MARCHIN | I | Fond du Fourneau | 15 | 4570 | Marchin | M | P | |
| ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE DE MODAVE | E | Place Georges Hubin | 1 | 4577 | Modave | M | P | |
| ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE DE MODAVE | I | Rue Freddy Terwagne | 1A | 4577 | Modave | M | P | |
| ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE DE MODAVE | I | Rue du Village | 22 | 4577 | Modave | M | P | |
| ECOLE COMMUNALE FONDAMENTALE D'OUFFET SECTION WARZÉE | E | Rue des Ecoles | 2 | 4590 | Ouffet | M | P | |
| ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE DE VILLERS-LE-BOUILLET | I | Rue de Waremme | 5 | 4530 | Villers-le-Bouillet | M | P | |
| ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE DE VILLERS-LE-BOUILLET | E | Rue de Waremme | 5 | 4530 | Villers-le-Bouillet | M | P | |

| NOM DE L'ECOLE | E /I | ADRESSE | N° | CP | LOCALITE | M | P | S |
|---|---------|------------------------|----|------|----------------|---|---|---|
| ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE DE VILLERS-LE-BOUILLET | E | Rue des Ecoles | 1 | 4530 | Fize-Fontaine | M | | |
| ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE DE VILLERS-LE-BOUILLET | E | Rue Joseph Durbuy | 17 | 4530 | Vaux-et-Borset | M | | |
| ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE DE VERLAINE | I | Rue Vinâve des Stréats | 32 | 4537 | Verlaine | M | P | |
| ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE DE VERLAINE | E | Rue Vinâve des Stréats | 32 | 4537 | Verlaine | M | P | |
| ECOLE FONDAMENTALE COMMUNALE DE VERLAINE | E | Rue Guillaume Bolly | 11 | 4537 | Chapon-Seraing | M | | |

La population totale de notre ressort est de 3903 élèves au 15 janvier 2020.

IV) Valeurs qui sous-tendent fondamentalement les actions du Centre :

Conformément aux dispositions légales prises par le gouvernement de la Communauté française, les valeurs de notre Centre sont celles prises dans le programme spécifique du pouvoir organisateur de la Province de Liège arrêté par le Collège provincial en séance du 19 avril 2007. Mais aussi, les valeurs développées dans le cadre méthodologique de travail des CPMS de la Province de Liège, approuvé par le Collège du Conseil provincial de Liège le 16 janvier 2014

Par ailleurs, le travail des Centres PMS provinciaux s'inscrit dans une dynamique de rapprochement et de plus grande collaboration avec les services PSE provinciaux.

A partir de septembre 2016, tous les centres PMS provinciaux, comme c'est le cas pour les services PSE provinciaux, informatiseront leurs dossiers avec le programme OMNIPRO.

V) Caractéristiques sociales et culturelles du ressort

Notre Centre assure la guidance de 3903 enfants répartis dans 39 implantations d'enseignement fondamental situées sur dix communes extérieures à la ville de Huy.

Le ressort s'étend sur un vaste territoire géographique.

Notre population est très hétérogène, et nous rencontrons des enfants et des parents issus de milieux socio-économiques et culturels très diversifiés.

Certaines familles vivent dans la précarité.

Nous avons constaté que le seuil de pauvreté s'est accentué depuis les dernières années. Et la structure familiale s'est fragilisée.

Dans certains secteurs, les parents ont des difficultés financières et de mobilité ce qui limite l'accès aux services d'aide.

Le Centre PMS travaille de plus en plus en partenariat avec des services extérieurs ; la collaboration avec le réseau est importante.

VI) Nombre d'agents et leurs fonctions

Le Centre PMS 2 de Huy est constitué d'une directrice, de deux conseillères psychopédagogiques, de 3 auxiliaires sociales, et d'une auxiliaire paramédicale à temps plein et d'un auxiliaire logopédique. En effet, depuis le mois de septembre 2019, les nouvelles dispositions concernant l'encadrement des centres PMS nous ont permis d'intégrer à notre équipe une auxiliaire logopédique qui travaille uniquement dans les classes maternelles.

Certains agents fonctionnent à temps partiel et sont remplacés pour l'horaire non presté. Parmi les auxiliaires sociales, l'une d'entre-elles est engagée par la Province de Liège.

Nous notons également un changement de direction en date du 3 Février 2020.

Chaque école est desservie par chacune des disciplines (conseillère psychopédagogique ou directrice, auxiliaire sociale, auxiliaire paramédicale) pour le primaire.

Dans l'enseignement maternel, l'auxiliaire logopédique soutient les équipes dans la détection et le repérage des difficultés d'apprentissages.

VII) Objectifs (axes du décret-programme spécifique du PO)

1. Offre de services
2. Réponses aux demandes des consultants
3. Actions de prévention
4. Repérage des difficultés
5. Diagnostic et guidance
6. L'orientation scolaire et professionnelle
7. Le soutien à la parentalité
8. L'éducation à la santé

Voici comment lire les colonnes du tableau qui suit :

. **Objectifs** : axes du décret programme spécifique du PO.

. **Actions** : relevé des actions à mettre en œuvre.

- . **Sens** : raison d'être des actions.
- . **Gestion** : évaluation des actions réalisées.
- . **Mesure** : indication relative à la prévision, notamment quantitative, des actions.
- . **Evolution** : transformations et modifications éventuelles

| Objectif Axes du décret | Actions | Sens | Gestion | Mesure | Evolution |
|------------------------------------|--|--|---------|---|-----------|
| <p><u>1. Offre de services</u></p> | <p>Chaque année, les équipes distribuent un dépliant présentant les Centres PMS de la Province de Liège et leurs missions destiné aux parents des élèves de notre ressort (de la 1ère maternelle à la 6ème année primaire) pour les informer du rôle du Centre PMS.</p> <p>Des dépliantes sont mis à la disposition des Directions d'école afin de les attribuer aux nouveaux élèves arrivant en cours d'année scolaire.</p> | <p>Se faire connaître du public cible. Faire connaître les missions du Centre PMS.</p> | | <ul style="list-style-type: none"> - ± 3500 dépliantes distribués. - Temps consacré: environ 8 jours. <p>Activité réalisée conjointement avec une autre intervention telle que prise de contact avec les Directions d'écoles et les enseignants dès le début du mois de septembre.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Impact sur les parents: difficile à évaluer mais cela légitime nos interventions collectives. - Distribution des dépliantes répartie entre les auxiliaires sociales et les conseillères psychopédagogiques. | |

| Objectif Axes du décret | Actions | Sens | Gestion | Mesure | Evolution |
|-------------------------------|---|--|---------|---|-----------|
| | <p>Un courrier adressé aux parents des trois classes de maternelle comme à ceux de 1ère année et de 6ème année primaire est distribué en début d'année afin de leur préciser nos interventions systématiques.</p> | <p>Nécessité de faire connaître nos différentes interventions dans les classes de maternelle et de primaire.</p> | | <p>- ± 2500 lettres distribuées aux parents des enfants des trois classes maternelles et également en 1ère et 6ème années primaires. - Temps consacré: peu important. Activité réalisée conjointement avec une autre intervention (avec la distribution des dépliants). - Qualité du support satisfaisante mais impact sur le public cible difficile à déterminer. - Distribution du courrier répartie entre les auxiliaires sociales et les conseillères psychopédagogiques.</p> | |
| | <p>Présentation commune PSE-PMS sur comment gérer les situations de maltraitance, présentation des deux services sous la bannière des services de la Guidance</p> | <p>Faire connaître la collaboration PMS/PSE.</p> | | <p>Présentation aux Directions des écoles et à leur(s) équipe(s) pédagogique(s).</p> | |

| Objectif Axes du décret | Actions | Sens | Gestion | Mesure | Evolution |
|-------------------------------|--|--|---------|---|-----------|
| | <p>La Direction et les équipes s'informent des projets des établissements scolaires et présentent leur nouveau projet de Centre 2020-2025 aux Directions d'écoles.</p> | <p>Communiquer au sujet de nos projets respectifs et bien nous identifier.</p> | | <ul style="list-style-type: none"> - Courrier électronique envoyé à chaque Direction avec le projet de Centre. - Chaque début d'année, le projet de Centre est (re)présenté lors d'un entretien aux Directions d'école, par la direction et l'équipe "multidisciplinaire" qui collabore avec l'école. Communiquer sur nos projets et modes de fonctionnement respectifs afin de pouvoir s'orchestrer le plus harmonieusement possible. Nous sensibiliserons d'avantage les directions à la fonction d'auxiliaire logopédique en clarifiant ses missions et ses limites, - Temps consacré: une matinée par Direction d'école - Impact positif: il est indispensable de rappeler les missions du Centre PMS et de spécifier nos différentes interventions et leurs modes. | |

| Objectif Axes du décret | Actions | Sens | Gestion | Mesure | Evolution |
|---|--|---|---------|--|-----------|
| | <p>La Direction communique le nouveau projet de Centre aux partenaires du Centre PMS engagés dans des actions éducatives concernant les élèves de son ressort par le biais de son site web.</p> | <p>Se faire connaître auprès des services extérieurs. Faire connaître les missions du Centre PMS. Développer un travail en réseau plus efficace</p> | | <ul style="list-style-type: none"> - Présentation du projet de Centre à nos partenaires et futurs partenaires en nous identifiant clairement. - Temps consacré: peu important - Impact positif: augmente notre visibilité. | |
| <p><u>2. Réponse</u> <u>aux</u> <u>demandes</u> <u>des</u> <u>consultants</u></p> | <p>De la 1ère maternelle à la 6ème année primaire, nous répondons aux demandes des consultants, qu'il s'agisse des élèves, des parents, des enseignants. Il faut signaler que les parents sont le plus souvent motivés à nous consulter grâce aux partenaires scolaires. Les demandes sont analysées et gérées selon l'approche multidisciplinaire. Ainsi, la suite à donner aux situations est définie clairement par l'équipe. Nous sommes attentives au fait de prendre le temps d'analyser les situations avec les enseignants et de leur effectuer un retour d'information dans le respect du secret professionnel.</p> | <p>Dégager les pistes de solution aux différentes problématiques rencontrées dans l'intérêt de l'enfant.</p> | | <ul style="list-style-type: none"> - Activité qui constitue une partie essentielle de notre travail. - Analyse et gestion de la demande en multidisciplinarité. Nombre de demandes important. - Interventions prenant une partie importante du temps de travail. Réunions d'équipe hebdomadaires (1 demi-journée fixée par semaine). - Travail d'analyse multidisciplinaire qui donne lieu à des actions effectuées par le ou les agents le(s) plus approprié(s) aux actions à mener. | |

| Objectif Axes du décret | Actions | Sens | Gestion | Mesure | Evolution |
|---|---|---|---------|--|-----------|
| | <p>Une collaboration avec les services extérieurs est mise en place lorsqu'elle est indiquée (Centres de guidance, thérapeutes privés, logopèdes, SAJ, SPJ, Crafi, IRIS, CRA, Accueil et Vie, SAIE, Echallier, ETFA, médecins spécialisés, pédopsychiatres, neuropédiatres).</p> | <p>Mise en commun des actions et précision des objectifs de chacun. Réunions de concertation des différents services avec les parents du jeune, parfois avec le jeune, en plaçant celui-ci au centre de notre action.</p> | | <ul style="list-style-type: none"> - Réunions à prévoir avec les différents intervenants et la famille. - Temps consacré à cette activité: de + en + important. Activité qui s'inscrit dans la prise en charge des enfants à besoins spécifiques. Mais cela fait aussi gagner du temps en évitant les doublons (ex: tests). - Permet de clarifier les objectifs des interventions de chacun, et d'aider l'élève de façon cohérente, coordonnée et optimale. - Activité réalisée par les quatre disciplines en fonction de la problématique posée et du niveau maternel ou primaire. | |
| <p>Dès le moment où nous en sommes averties, nous sommes particulièrement attentives au problème de l'absentéisme scolaire, en intervenant le plus rapidement possible et en mettant en place les mesures nécessaires d'accompagnement.</p> | <p>Eviter le décrochage scolaire. Rappel de l'obligation scolaire.</p> | | | <ul style="list-style-type: none"> - Action prioritaire - Temps consacré: variable en fonction des situations. - Réintégration rapide de l'élève à l'école afin d'éviter le décrochage scolaire. - Activité réalisée par les trois disciplines en fonction des liens déjà établis avec le jeune et sa famille (entretiens au PMS ou à l'école, visites à domicile si nécessaire). | |

| Objectif Axes du décret | Actions | Sens | Gestion | Mesure | Evolution |
|-------------------------------|--|---|---------|---|-----------|
| | <p>Une priorité est accordée à l'analyse et à la gestion des situations de maltraitance. La gestion des situations de maltraitance est réalisée en équipe avec la Direction du Centre.</p> | <p>Apporter l'aide indispensable aux enfants et aux parents. Orienter les situations vers les services les plus compétents.</p> | | <p>- Action prioritaire En tant que service de première ligne, nous avons un rôle essentiel dans l'accompagnement des situations de maltraitance. - Aider au mieux les familles à gérer ces situations problématiques. - Le temps consacré à la gestion de ces situations: variable et relatif aux besoins. - Travail effectué en équipe en collaboration avec la Direction du Centre, la Direction de l'école, les partenaires scolaires, le service PSE et les services extérieurs (SAJ,AMO,CRAF,...)</p> | |
| | <p>Aider les écoles à gérer des situations de crise (décès inopiné d'élève ou de parent, évènement dramatique extérieur comme les attentats)</p> | <p>Arriver à gérer au mieux ces situations exceptionnelles en collaborant et en soutenant les équipes pédagogiques dans l'aide apportée aux élèves et leur famille.</p> | | <p>- Action qui dépend des évènements - Analyse, concertation et décision de l'action la plus appropriée - Temps consacré: variable - Activité réalisée par l'équipe voire l'ensemble des agents du centre</p> | |

| Objectif Axes du décret | Actions | Sens | Gestion | Mesure | Evolution |
|-------------------------------|---|--|---------|--|-----------|
| 3. Actions de prévention | Les agents prennent connaissance des caractéristiques de la population du ressort et des éventuelles problématiques rencontrées, notamment par le biais des plans de cohésion sociale, du conseil de zone, de la participation à des réunions du réseau local... | Améliorer notre connaissance du tissu social et du réseau ex: participation au conseil de zone, aux PCS, | | - Mieux connaître les besoins pour mieux cibler nos actions - Temps consacré: variable en fonction des disponibilités et de la pertinence - Impact: dépendra des structures en place et des projets qui y seront menés, - La Direction et les quatre disciplines en fonction de la discipline la plus concernée en rapport à la réunion ou au projet. | |
| | Des animations sont organisées dans les classes en fonction des besoins et des demandes exprimées par les partenaires scolaires. Des animations concernant notamment la violence et le "climat" de la classe sont réalisées par les équipes en fonction de leur disponibilité. Différents types d'animations sont proposées: animations "PRODAS", animations "Objectif grandir", conseil de coopération,... | Améliorer le climat de classe et le bien-être des élèves (et de leur enseignant) | | - Répondre aux demandes concernant les problématiques de violence, de harcèlement, de conflits au sein de la classe en fonction de la disponibilité des agents, et éventuellement en partenariat avec des services extérieurs comme openado, le planning familial,... | |

| Objectif Axes du décret | Actions | Sens | Gestion | Mesure | Evolution |
|-------------------------------|---------|------|---------|--|-----------|
| | | | | <ul style="list-style-type: none"> - Temps consacré: une demi-journée par animation (préparation et animation). Généralement 4 à 5 animations minimum sont organisées par classe. -Impact sur les enfants: à évaluer en fonction de la dynamique de groupe,Ce sont les auxiliaires sociales ,paramédicale et psychopédagogique qui sont concernées en fonction de leur disponibilité. Collaboration active du CLPS quant à la préparation de ces animations. - Ces groupes de parole ont pour objectif d'aider les enfants à se respecter, à développer l'estime de soi, à exprimer leurs émotions et à pouvoir faire plus facilement appel aux personnes ressources de l'école. Ces groupes débouchent parfois sur des entretiens individuels. | |

| Objectif Axes du décret | Actions | Sens | Gestion | Mesure | Evolution |
|-------------------------------|---|---|---------|---|-----------|
| | <p>En ce qui concerne la prévention des difficultés scolaires, des rencontres régulières sont effectuées de manière proactive dans toutes les écoles. La présence régulière des agents dans les écoles, les entretiens réguliers avec les enseignants et les parents sont des actions visant à prévenir l'échec scolaire et les problèmes d'inadaptation. La priorité est accordée aux implantations les moins favorisées sur le plan socio-économique.</p> | <p>Prévenir les difficultés multiples par la présence régulière des agents dans les écoles.</p> | | <ul style="list-style-type: none"> - Présence accrue des agents dans les écoles. - Temps consacré à cette activité: variable en fonction de l'équipe et du secteur, activité souvent combinée avec une autre. - Permet une plus grande collaboration agent PMS - enseignant et une disponibilité accrue à l'égard des parents, des enfants et du corps enseignant. - Activité réalisée par les quatre disciplines dans la mesure de leur disponibilité. | |

| Objectif Axes du décret | Actions | Sens | Gestion | Mesure | Evolution |
|-------------------------------|---|---|---------|--|-----------|
| | <p>La collaboration avec les services PSE, les concertations, les échanges d'informations en matière d'éducation à la santé sont mises en place.</p> <p>Des réunions systématiques sont organisées chaque année pour échanger les informations concernant les enfants de nos écoles et notamment tous les enfants de 3ème maternelle.</p> <p>Cette collaboration permet également d'optimiser nos actions visant à prévenir les problèmes de maltraitance.</p> <p>Nous privilégions la communication verbale avec les services PSE et échangeons également des informations par le biais des fiches de liaison surtout dans le cas de situations plus problématiques.</p> | <p>Mise en commun des données PMS-PSE.</p> <p>Approche de l'enfant dans sa globalité.</p> | | <ul style="list-style-type: none"> - Concertations réalisées en début d'année afin de déterminer les procédures et les modalités de communication avec les 4 centres PSE. Concernent les enfants de 3ème maternelle. Mais aussi échanges réguliers notamment par les fiches de liaison pour tous les autres élèves si nécessaire. Communication verbale privilégiée. - Temps: 13 à 15 réunions effectuées durant l'année. - Mise en commun des données médicales, psychologiques et sociales, dans le respect du secret professionnel pour permettre une approche globale de l'élève. - L'auxiliaire paramédicale est l'interlocutrice privilégiée du PSE. Les réunions de concertation de début et de fin d'année sont réalisées en équipe multidisciplinaire. L'apport des données de l'auxiliaire logopédique est évidemment précieux. | |

| Objectif Axes du décret | Actions | Sens | Gestion | Mesure | Evolution |
|-------------------------------|---|--|---------|--|-----------|
| | <p>Prévention de la maltraitance en collaboration étroite avec certains PSE. Présentation d'un power point aux Directions d'école et leur(s) équipe(s) pédagogique(s)</p> | <p>Orchestrer la bonne diffusion d'information en vue d'optimiser l'attention qui y est accordée et la prise en charge de telle situation.</p> | | <ul style="list-style-type: none"> - Optimiser l'information et pouvoir développer une action cohérente et concertée entre Ecole, PSE et PMS face à de telles situations. - Temps : 3 soirées de 2 H par an - Développer un plan d'action commun. - La direction du Centre et l'équipe tridisciplinaire qui collaborent avec l'école,(et des agents PSE dont parfois le médecin). | |

| Objectif Axes du décret | Actions | Sens | Gestion | Mesure | Evolution |
|-----------------------------------|---|--|---------|--|-----------|
| 4. Repérage des difficultés | <p>En 1ère maternelle, à partir du 2ème trimestre, une anamnèse est distribuée aux parents (recueil d'informations concernant principalement l'adaptation de l'enfant à l'école) et un entretien de classe est effectué sur la base d'un questionnaire orienté vers les capacités de socialisation de l'enfant. Suite à cet entretien, l'agent analyse les dossiers des élèves et en propose à l'analyse multidisciplinaire lors de la réunion d'équipe, ceux qui nécessiteront sans doute une intervention. En cas de problème d'adaptation scolaire ou de mal être, l'entretien avec les parents est l'intervention privilégiée. Le fait d'intervenir dès la 1ère maternelle permet d'établir dès le début de la scolarité de l'enfant des contacts avec les enseignants et certains parents et de mettre en place un suivi "longitudinal" de l'enfant.</p> | <p>Dépistage précoce des difficultés d'adaptation scolaire et des difficultés relationnelles manifestées par l'enfant.</p> | | <p>- Une anamnèse est distribuée aux parents de tous les enfants de 1ère maternelle. Un entretien avec l'enseignant est effectué dans toutes les classes avec le support d'un questionnaire visant en priorité les capacités de socialisation de l'enfant. - Temps consacré à l'entretien de classe: variable en fonction du nombre d'enfants et de l'institutrice. Temps important consacré à l'ouverture des dossiers, au dépouillement des anamnèses, à l'analyse et la synthèse des dossiers. Ce travail est effectué par l'auxiliaire sociale et l'auxiliaire paramédicale.</p> | |

| Objectif Axes du décret | Actions | Sens | Gestion | Mesure | Evolution |
|-------------------------------|---------|------|---------|---|-----------|
| | | | | <ul style="list-style-type: none"> - Les informations recueillies lors de l'entretien et de l'anamnèse complétée par les parents nous permettent de cibler au plus tôt les situations problématiques. - Les entretiens de classe sont réalisés par les trois disciplines (auxiliaire sociale, paramédicale, conseiller psychopédagogique) auxquels font suite les réunions d'équipes multidisciplinaires qui définissent les actions à mener. | |

| Objectif Axes du décret | Actions | Sens | Gestion | Mesure | Evolution |
|-------------------------------|---|---|---------|---|-----------|
| | <p>En 2ème maternelle, de façon systématique à partir du 2ème trimestre: un entretien de classe est organisé avec l'enseignant afin de mieux cerner l'enfant et les éventuelles difficultés qu'il rencontre. Nous proposons aux enseignants, comme support à la discussion, "un tableau de classe" (ce tableau, l'ECA, aborde l'adaptation scolaire de l'enfant selon différents aspects: la communication avec l'enseignant et les autres élèves, le comportement de l'enfant face à la tâche, ses aptitudes instrumentales, son comportement affectif...).</p> <p>Cette activité est habituellement gérée par l'auxiliaire sociale.</p> | <p>Dépistage précoce des difficultés d'adaptation scolaire et d'épanouissement.</p> | | <ul style="list-style-type: none"> - Un entretien avec l'enseignant dans toutes les classes de 2ème maternelle, concernant tous les élèves de sa classe est organisé par l'auxiliaire sociale (± 400 enfants concernés chaque année). - Temps consacré à l'entretien de classe: variable en fonction du nombre d'enfants et de l'enseignant, puis à l'analyse tridisciplinaire: temps également variable. L'ECA est adapté en fonction des instituteurs. - Permet le dépistage précoce d'éventuelles difficultés, de cibler les points forts et les points faibles des élèves et de mettre en place des rééducations adaptées précoces. - Entretiens de classe effectués par l'auxiliaire sociale. Après analyse, l'AS apporte en réunion d'équipe certains dossiers à l'analyse multidisciplinaire qui donnera vraisemblablement lieu à une action définie puis répartie entre les quatre disciplines en fonction des spécialisations de chacune. | |

| Objectif Axes du décret | Actions | Sens | Gestion | Mesure | Evolution |
|-------------------------------|--|--|---------|--|-----------|
| | <p>En fonction de nos observations et de l'analyse des demandes, nous pouvons proposer des activités en multidisciplinarité, à un groupe d'enfants sélectionnés de la classe. Ces activités portent sur les accidents domestiques et nous permettent une observation à la fois globale et fine de l'enfant dans un groupe restreint.</p> | <p>Dépistage multidisciplinaire précoce de l'enfant pris dans sa globalité</p> | | <ul style="list-style-type: none"> - Observation par l'équipe multidisciplinaire et mise en situation d'enfants à la fois dans sa singularité et dans une partie de son groupe classe. - Permet une observation et une analyse approfondie du développement et du fonctionnement relationnel de certains enfants sélectionnés sur base de l'entretien de classe (ECA) et de la réunion d'équipe. L'auxiliaire logopédique peut proposer des ateliers langage en fonction de la problématique soulevée. Elle accompagne l'équipe éducative dans la réflexion d'aménagementst raisonnables pouvant être mis en place. - Temps : conséquent, une matinée en équipe tridisciplinaire. - Impact positif sur les enfants par l'aspect ludique - En équipe multidisciplinaire. | |

| Objectif Axes du décret | Actions | Sens | Gestion | Mesure | Evolution |
|-------------------------------|--|--|---------|--|-----------|
| | <p>En 3^{ème} maternelle, dès le 1^{er} trimestre, une concertation avec l'enseignant est organisée de façon systématique. A cette occasion, nous distribuons une anamnèse de remise à jour des données de l'enfant. Ensuite, sur la base de l'entretien avec l'enseignant et en fonction des données relevées en 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} maternelles, un dépistage "sélectif" est planifié en collaboration avec l'enseignant. En effet, les données recueillies précédemment (en 1^{ère} et 2^{ème} et 3^{ème} maternelles) nous permettent de mieux repérer les enfants présentant d'éventuelles difficultés d'adaptation scolaire. Ce dépistage envisage le développement global de l'enfant (affectif, cognitif, comportemental et neuromoteur), et peut être adapté en fonction de celui-ci.</p> | <p>Evaluation du développement global de l'enfant avant son entrée en première année primaire.</p> | | <p>- Dépistage sélectif des enfants envisagés dans leur singularité et leur globalité. Permettre la mise en place d'un soutien adapté après une analyse en multidisciplinarité si nécessaire. Dans toutes les classes de 3^{ème} maternelle (200 à 250 enfants testés). - Temps : très important environ 2 jours par classe (tests, corrections, transcription dans le dossier, réunion d'équipe, retest si nécessaire). Généralement ce dépistage est organisé entre décembre et avril.</p> | |

| Objectif Axes du décret | Actions | Sens | Gestion | Mesure | Evolution |
|-------------------------------|---|------|---------|--|-----------|
| | <p>A la suite de la réunion d'équipe, des actions spécifiques sont mises en place et des outils de remédiation sont proposés aux parents et enseignants qui le souhaitent.</p> <p>Les parents reçoivent les conclusions du testing oralement ou par écrit (procédure définie lors de la réunion d'équipe).</p> <p>La concertation avec le PSE est prévue afin d'intégrer les données concernant le développement physique, neuromoteur, langagier et comportemental de l'enfant.</p> <p>Des réunions systématiques sont organisées avec le PSE concernant les enfants de 3ème maternelle.</p> | | | <p>- La concertation avec l'enseignant est répartie entre l'AS, la CPP et l'APM. Le dépistage est réalisé par la CPP accompagnée ou non d'une observation du groupe par l'AS. Les observations de l'auxiliaire logopédique sont également intégrées à l'analyse. Après correction et analyse de l'ensemble du dossier de l'élève, la CPP amène en analyse multidisciplinaire lors d'une réunion d'équipe, les dossiers des enfants pour lesquels une action devra vraisemblablement être menée. Cette action est répartie entre les trois disciplines en fonction de sa pertinence. Les résultats sont discutés avec l'enseignant. Suite à cela les parents sont rencontrés, (ou un courrier est envoyé si aucune autre action ne doit être menée). Pour certains enfants, un retest est réalisé (entre mai et juin) avec l'analyse, l'entretien avec l'instituteur, la rencontre avec les parents qui en découlent.</p> | |

| Objectif Axes du décret | Actions | Sens | Gestion | Mesure | Evolution |
|-------------------------------|--|--|---------|---|-----------|
| | <p>En 1ère année primaire, un entretien de classe est programmé systématiquement dans le courant du 1er trimestre afin de repérer les difficultés d'adaptation scolaire et d'apprentissage portant particulièrement sur la lecture et le calcul. Une réunion d'équipe fait suite à cet entretien lors de laquelle l'action à mener est déterminée (rencontre parents, prise de contact avec les intervenants...)</p> <p>Un suivi des enfants présentant des difficultés est effectué tout au long de l'année scolaire.</p> <p>Notre objectif est de réduire les problématiques rencontrées durant la scolarité primaire et notamment durant le 1er cycle en effectuant un travail "approfondi" et un dépistage précoce dès la 1ère maternelle.</p> | <p>Dépistage des difficultés d'adaptation.</p> | | <ul style="list-style-type: none"> - Un entretien avec l'enseignant systématique dans toutes les classes de 1ère AP durant le 1er trimestre. - Temps variable consacré à cette activité en fonction du nombre d'enfants par classe et de l'enseignant. - Communiquer à l'instituteur les informations utiles et nécessaires au bon encadrement de l'élève. S'assurer de la bonne adaptation de l'enfant à la 1ère année primaire. Veiller à la mise en place du (des) suivi(s) conseillé(s). Rencontre avec les parents si nécessaire, après une analyse en équipe tridisciplinaire comme expliqué précédemment. Nous restons aussi attentives aux problématiques pouvant apparaître au cours de la 1ère A.P., et à l'opportunité de la mise en place de remédiations. - Entretiens effectués par les 3 disciplines. | |

| Objectif Axes du décret | Actions | Sens | Gestion | Mesure | Evolution |
|-------------------------------|--|--|---------|--|-----------|
| | <p><u>En 2ème, 3ème, 4ème, 5ème et 6ème</u> années primaires, nous sommes attentives à l'adaptation des élèves et veillons au suivi scolaire et personnel des enfants. Nous souhaitons assurer un continuum dans nos actions de la 1ère maternelle à la 6ème année primaire.</p> | <p>Assurer un continuum dans nos actions de la 1ère maternelle à la 6ème année primaire.</p> | | <ul style="list-style-type: none"> - Pouvoir effectuer un suivi longitudinal des élèves afin de porter un regard qui resitue les évènements de vie dans leur contexte et obtenir une meilleure compréhension des difficultés que l'enfant peut rencontrer. - Temps difficile à évaluer. - Viser à l'adaptation des élèves durant toute la scolarité tant au niveau du suivi scolaire qu'au niveau personnel des enfants. - Suivis effectués par les trois disciplines. | |

| Objectif Axes du décret | Actions | Sens | Gestion | Mesure | Evolution |
|---|---|--|---------|---|-----------|
| <p>5. <u>Diagnostic et guidance</u></p> | <p>L'analyse de la demande est réalisée en multidisciplinarité lors des réunions d'équipe effectuées au moins une demi-journée par semaine, qui débouche sur la rencontre éventuelle des parents.</p> <p>Sur le plan du diagnostic, différents bilans sont envisagés:</p> <ul style="list-style-type: none"> - bilans pédagogiques (maintiens, avancements en maternelle, dérogations 8ème année en primaire,) - bilans d'orientation vers l'enseignement spécialisé, dans le cadre ou non d'une intégration. - bilans de "personnalité" avec le support de techniques projectives. - bilans en vue d'un remboursement logopédique (Q.I.) quand nous sommes à l'initiative de la mise en place d'une telle rééducation. Ceci concerne surtout les maternelles. En primaire, ils font partie d'une démarche beaucoup plus globale qui est réalisée en concertation avec l'instituteur. | <p>Cerner au mieux la problématique de l'enfant.</p> | | <ul style="list-style-type: none"> - Bilans effectués par les conseillers psychopédagogiques (250 à 300 par an). - Temps consacré important et variable en fonction de la problématique posée. - Des pistes de travail, des pistes de solution ont été dégagées. - Les demandes de bilans sont nombreuses et les conseillers psychopédagogiques ont un temps limité à consacrer à chaque élève. De + en + nous souhaitons que ces bilans soient réalisés, dans la mesure du possible, au Centre pour optimiser leurs conditions de réalisation. | |

| Objectif Axes du décret | Actions | Sens | Gestion | Mesure | Evolution |
|-------------------------------|---|---|---------|---|-----------|
| | <p>Concernant la guidance, un accompagnement des parents et/ou des enfants est proposé dans certaines situations.</p> <p>Dans d'autres cas, un conseil d'orientation vers un service extérieur est donné aux parents (Centre de guidance, thérapeute privé, logopède,).</p> <p>Des échanges et des réunions d'évaluation sont alors prévus avec ces services ou thérapeutes privés et nous restons particulièrement vigilants quant à l'évolution des enfants au sein de l'école.</p> <p>La collaboration avec les enseignants est régulière afin de se concerter sur les aides spécifiques à apporter aux élèves.</p> <p>Nous tentons de donner aux enseignants des conseils adaptés afin d'aider les élèves en difficulté.</p> <p>Pour répondre de manière efficace à l'approche multidisciplinaire des activités de diagnostic et de guidance, des moments de concertation entre disciplines sont organisés une demi-journée par semaine. Le diagnostic est à poser avec prudence. Les hypothèses de travail sont définies en équipe ainsi que la suite à donner aux situations.</p> | <p>Accompagner et/ou orienter au mieux les enfants et leurs parents.</p> <p>Poser le diagnostic et définir les hypothèses de travail ainsi que la suite à donner aux situations en équipe multidisciplinaire.</p> | | <p>- Après analyse, pouvoir aider de différentes façons l'enfant et sa famille. Par an, des entretiens parents (550 à 600) Accompagnements d'enfants et/ou de leur famille</p> <p>- Temps : variable en fonction de la spécificité des situations.</p> <p>- Orienter et/ou accompagner de façon optimale les enfants et éventuellement les parents.</p> <p>- Activité répartie entre les 3 disciplines en fonction de la problématique rencontrée (définie lors de nos réunions d'équipe). Les 3 disciplines sont concernées par les "accompagnements" de parents et d'enfants.</p> <p>- Permettre d'analyser, de déterminer de façon efficace les actions à mener et d'organiser le travail en équipe.</p> <p>- Temps consacré: minimum 1 demi-journée par équipe multidisciplinaire par semaine.</p> <p>- Impact positif: approche de l'enfant dans sa singularité et dans sa globalité.</p> <p>- Activité multidisciplinaire</p> | Evolution |

| Objectif Axes du décret | Actions | Sens | Gestion | Mesure | Evolution |
|---|---|---|---------|--|-----------|
| | <p>Une réunion de service est organisée tous les mercredis afin de faire part des informations générales, de faire un bilan sur le travail effectué et de communiquer au sujet de certaines problématiques soulevées par les agents ou la Direction.</p> | <p>Permettre l'évolution du centre en fonction des nouvelles directives et l'évolution des connaissances.</p> | | <p>- Permettre une cohésion de centre et une diffusion efficace de l'information, ainsi que des échanges entre les agents. Temps: 1H par semaine minimum</p> | |
| | <p>Organisation de 4 journées "blanches" par an. Le matin un thème est discuté, l'après-midi, c'est du temps pour finaliser certaines tâches administratives.</p> | <p>Prendre du recul par rapport à son travail quotidien</p> | | <p>- Permettre un temps d'arrêt nécessaire pour porter un regard "extérieur" à son travail. Temps : 4 jours par an. Impact positif sur les agents</p> | |
| <p>6. <u>Information et orientation scolaire et professionnelle</u></p> | <p>Des animations sont organisées dans toutes les classes de 6ème année primaire. Ces animations sont centrées sur le développement d'une éducation au choix quant à son orientation: connaissance de soi et réflexion sur les concepts de "manuel" et "intellectuel", métiers, présentation de la "structure" de l'enseignement secondaire, aspects affectifs liés au changement. Les enfants repartent avec ce qu'ils ont travaillé. Une lettre à destination des parents les invite à continuer cette réflexion à la maison. Cette lettre propose également de nous rencontrer afin d'aborder toute question liée à la scolarité dans le secondaire.</p> | <p>Animation d'éducation au choix des enfants, et retour de l'information en famille. Egalement possibilité d'entretien pour l'enfant et/ou sa famille.</p> | | <p>- Animation centrée sur l'orientation dans une optique de l'orientation tout au long de sa vie, dans toutes les classes de 6ème année primaire. - Temps: 2 à 3H par animation. - Impact positif sur les enfants; sur les parents: difficile à dire - Animation d'éducation au choix - Activité réalisée par les trois disciplines</p> | |

| Objectif Axes du décret | Actions | Sens | Gestion | Mesure | Evolution |
|------------------------------------|---|--|---------|---|-----------|
| | <p>Nous effectuons un suivi des enfants à besoins spécifiques (mise en place du projet, réunions de concertation,) et parfois nous les orientons vers l'enseignement spécialisé.</p> | <p>Permettre l'intégration optimale de l'enfant à besoins spécifiques (aménagement raisonnables), et permettre une action concertée et cohérente des différents acteurs autour de l'enfant</p> | | <p>- Permettre une approche et concertée autour de l'enfant et de sa famille. Permettre parfois une orientation vers l'enseignement spécialisé. - Temps: variable mais important - Faire le lien entre tous les intervenants, en vue d'établir des objectifs à travailler à l'instar des "PIA", suivre l'évolution des élèves. - Les quatre disciplines sont concernées.</p> | |
| <p>7. Soutien à la parentalité</p> | <p>Une grande importance est accordée à l'implication des parents dans le processus éducatif. Des entretiens individuels avec les parents et un accompagnement de ces derniers sont effectués dans le but d'aider l'enfant à s'épanouir tout au long de son parcours scolaire et de faire face aux difficultés éventuelles. Le travail consiste également à soutenir les parents dans leurs attitudes éducatives et dans leurs prises de décision. Le soutien à la parentalité s'effectue principalement sous forme d'entretiens individuels. Le soutien à la parentalité s'effectue tout au long des différentes interventions mentionnées dans les huit axes.</p> | <p>Accompagner les parents afin d'aider l'enfant à s'épanouir tout au long de la scolarité. Soutenir les parents dans leurs attitudes éducatives et leurs prises de décision.</p> | | <p>- Action prioritaire. - Temps consacré à cet axe très important. - Soutenir les parents dans leurs attitudes éducatives, dans leurs prises de décisions, tenter d'améliorer la relation parents - école. - Activité réalisée par les trois disciplines en fonction de la problématique posée.</p> | |

| Objectif Axes du décret | Actions | Sens | Gestion | Mesure | Evolution |
|-------------------------------|--|---|---------|--|-----------|
| | <p>Nous travaillons en collaboration avec différents services qui aident les familles (Centres de guidance, SAJ, Cräf, Services d'aide précoce,).</p> | <p>Faciliter l'accès à des services extérieurs d'aide et de soin.</p> | | <ul style="list-style-type: none"> - Faire le lien entre les familles et les services extérieurs, travail en réseau - Temps: variable - Faciliter le passage vers les services d'aide - Réalisé par les trois disciplines en fonction des liens établis avec la famille. | |

| Objectif Axes du décret | Actions | Sens | Gestion | Mesure | Evolution |
|-----------------------------------|---|--|---------|---|-----------|
| 8. Education à la <u>santé</u> | <p>L'auxiliaire paramédicale propose des actions de sensibilisation touchant aux thèmes suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'hygiène générale - L'hygiène dentaire - L'alimentation - Les accidents domestiques. <p>Pour toute autre demande d'animation, l'auxiliaire paramédicale met tout en œuvre pour se rendre disponible et répondre aux demandes spécifiques des écoles.</p> <p>Dans certaines implantations, en fonction de l'intérêt manifesté par les enseignants, l'auxiliaire paramédicale propose un "module" d'animations de six journées sur le thème des accidents domestiques et également un "module" d'animations sur le thème de l'alimentation.</p> <p>A la demande des Directions d'écoles et des enseignants, l'auxiliaire paramédicale peut effectuer des animations sur la vie sexuelle et affective.</p> <p>La collaboration de l'auxiliaire sociale peut être sollicitée dans ces activités (observation des enfants et/ou co-animation).</p> | Sensibiliser les enfants à différentes thématiques de santé. | | <ul style="list-style-type: none"> - Animations d'éducation à la santé, (avec une priorité aux écoles à indice socio-économique faible). - Temps: variable. - Réponses aux demandes exprimées par les Directions d'écoles ou enseignants. <p>Participation à des projets relatifs à la santé.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Support utilisés: matériel du CPMS ou emprunté au CLPS - Impact positif sur les enfants surtout si plusieurs animations et si le thème est poursuivi en classe par l'instituteur. | |

| Objectif Axes du décret | Actions | Sens | Gestion | Mesure | Evolution |
|-------------------------------|--|------|---------|--------|-----------|
| | <p>Des informations sont échangées entre le PMS et le PSE sur les actions d'éducation à la santé programmées dans les écoles.</p> <p>Participation de l'auxiliaire paramédicale à des "journées santé" en collaboration avec le PSE.</p> <p>Participation à des "projets santé" effectués dans certaines implantations en collaboration avec le PSE, les équipes et éventuellement la Direction du Centre.</p> | | | | |